

le 21 octobre 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Sujet: GNL Québec

À QUI DE DROIT

Bonjour,

Je suis surpris qu'en 2021, un promoteur présente encore un projet comme celui de GNL Québec.

Il s'agit bien d'un pipeline qui traverserait une grande partie du centre du Québec (entre l'Abitibi et le Saguenay) pour transporter du gaz naturel vers un terminal méthanier, en vue d'être transporté ensuite sous forme liquide sur le Saguenay et le St-Laurent?

Il me semble qu'à sa face même, un tel projet devrait être rejeté, en 2021. Les technologies alternatives beaucoup plus propres sont toutes disponibles maintenant: éolien, solaire, géothermie, équipements et technologies de stockage d'énergie, etc... Plus besoin d'utiliser et de transporter du gaz "naturel" dont une partie sera inévitablement du carburant fossile nouvellement produit par des moyens traditionnels ou de fracturation.

Au nom de mon entreprise et en mon nom personnel, j'engage donc le BAPE à rejeter ce projet dans son entièreté et sans préserver "la chèvre et le chou", car un tel projet ne mérite pas d'être étudié bien longtemps par un organisme sérieux d'examen environnemental.

Nous demeurons disponibles pour présenter un mémoire étoffé si le BAPE le désirait. Ce mémoire pourrait exposer les alternatives plus rentables sur le plan monétaire et environnemental.

Cordialement...pour la survie de notre planète...

Jules Gagné

Président

Eco-Trans

Stratégie et développement éco-responsables

Eco-Strategy and Development